



PRESSAGE & DUPLICATION

CDS / DVDS / DIGIPACKS / TSHIRTS

BON DE COMMANDE

Artiste : Album :

Nbre d'exemplaires à presser : PRESSAGE DUPLICATION

Packaging : (Cochez votre choix)

- Pochette cartonnée (type single)
- Boîtier cristal + livret __ faces
- Boîtier cristal (**haute qualité**) + livret __ faces
Surcoût de 0.15 € HT par exemplaire
- Boîtier cristal + 2 CD + livret __ faces
- Digipack 2 volets sans livret
- Digipack 3 volets sans livret
- Digipack 2 volets + livret __ faces
- Digipack 3 volets + livret __ faces
- Digipack 2 CD 2 volets sans livret
- Digisleeve 2 volets sans livret
- Digisleeve 2 volets + livret __ faces
- Digisleeve 3 volets + livret __ faces
- Digifile 2 volets sans livret
- Digifile 3 volets sans livret
- Digifile 2 volets + livret __ faces
- Digifile 3 volets + livret __ faces
- Digipack DVD 2 volets sans livret
- Digipack DVD 3 volets sans livret
- Digipack DVD 2 volets + livret __ faces
- Digipack DVD 3 volets + livret __ faces
- DVD 05 ou DVD 09 sans livret
- DVD 05 ou DVD 09 + livret __ faces
- DVD Book cartonné sans livret
- DVD Book cartonné + livret __ faces
- Super Jewel Box + livret __ faces
- Spindle (présenté en tours)
- CD | DVD 05 | DVD 09
- Mintpack

Conseil technique

Pour un livret 24 pages au format Digipack, il est conseillé de prendre un format soufflet - wallet (insertion dans la page) plutôt qu'une fente horizontale. (die cut)

Type de produit : (Si celui ci n'est pas dans la liste ci dessus.)

Exemple - Digisleeve 2 volets + 2 CD insertion soufflet

Chez Hurricane, les conseils techniques et vérifications de vos fichiers sont offerts. Cependant, au delà de 2 conseils ou vérifications, une majoration de 10 € sera réalisé sur le coût total de votre pressage. Les interventions sur les fichiers sources feront l'objet d'un devis par notre graphiste.

Type de plateau CD : Noir Blanc Transparent

Finition du support : (OFFERTE) Brillant Mat

Tranche intérieure imprimée DIGIPACK / SLEEVE / FILE (option sur demande)

	300	500	1000
	110€ HT	120€ HT	140€ HT

OUI NON

L'aplat blanc est une couche de « peinture » blanche sur le CD. S'il n'y a pas de blanc, le CD garde sa couleur métallique d'origine. Et donc là où il n'y a pas d'images, ça sera couleur métal. On conseille de mettre un aplat blanc pour avoir un aspect plus proche du papier. Surtout pour une photo, un paysage, une image avec beaucoup de détails, etc...

Aplat blanc : OUI NON

Positionnement du CD (Digipack 3 volets) : Gauche Milieu Droite

Impression en carton recyclé : 10 CENTIMES D'EUROS / exemplaire.

(Dispo en blanc et couleur carton (brun))

OUI NON

BAT (gratuit) : OUI NON

Le B.A.T est le Bon A Tirer, il s'agit du contrôle de vos visuels sur le site web de l'usine, après que les graphistes y aient déposés les traits de coupe. Il s'agit de bien regarder si les traits apposés ne passent pas sur un logo, un texte ou une image.

Code barre (gratuit) : OUI NON

Demandez le code barre avant de nous envoyer vos visuels svp.



Nous achetons ces codes barres à une entreprise spécialisée dans la vente de codes-barres en « gros ». (BARCODELOVE). Ce sont des codes barres dits : « génériques ». Les informations (nom du groupe, Sacem/Sdrm, etc) sont à rajouter ultérieurement par le client lui-même ou son/ses distributeur(s). Il vous appartient de vérifier auprès de vos distributeurs que vos codes barres sont conformes à leurs besoins avant impression. Nous déclinons toute responsabilité quant au non fonctionnement des codes barres qui vous sont fournis à titre gracieux.

Visuels et sons :

IMPORTANT

LE TRANSFERT DE VOS WAV VERS LE DDP EST DESORMAIS OFFERT CHEZ HURRICANE
VISUELS : 300 DPI, CMJN, PDF, colorimétrie Coated Fogra 39, sans traits de coupes.

Si vous envoyez un ddp pour vos sons, ce dernier n'est pas vérifié par l'usine, il est considéré comme parfait si techniquement il passe parfaitement dans les machines.
Toutes erreurs sur les titres, les espaces entre les morceaux, etc... sera de la responsabilité du client et de lui seul.

Créations DDPI : OUI NON

Cellophane OUI NON

PAIEMENT

Création visuel :
(Communiqué par notre graphiste)

_____ €

BAT sur Papier (Chromalin) :
(Livraison DHL EXPRESS 24 / 48H)

75 € HT

OUI NON

Prix total HT :
(COMMUNIQUÉ PAR HURRICANE)

_____ € HT / _____ € TTC

Règlement par virement
bancaire ou Paypal

Adresse de Facturation (Tel + mail obligatoire)

Nom et prénom du contact ou de la structure :

Adresse :

Tel ___ / ___ / ___ / ___ / ___ OBLIGATOIRE

Email :

Votre signature ici avec date et la mention « lu et approuvé »

Adresse de Livraison 01 (offerte dans la CEE)

Nom et prénom du contact ou de la structure :

Adresse :

Tel ___ / ___ / ___ / ___ / ___ OBLIGATOIRE

Nombres d'exemplaires à envoyer à cette adresse :

Adresse de Livraison 02 (offerte dans la CEE)

Nom et prénom du contact ou de la structure :

Adresse :

Tel ___ / ___ / ___ / ___ / ___ OBLIGATOIRE

Nombres d'exemplaires à envoyer à cette adresse :

HORAIRES D'OUVERTURE

9:00 / 12:00 - 14:00 / 17:00
du Lundi au Vendredi

Afin de respecter l'équipe à votre disposition, merci de bien vouloir respecter les horaires ci contre avant de nous contacter ! Nous ne travaillons pas le week end non plus !

Conditions Générales de Vente & de livraison

I. Généralités – Validité des conditions

Tous nos contrats sont soumis aux présentes conditions générales de vente (CGV). Elles s'appliquent également à toute future relation d'affaires sans être explicitement mentionnées.

Les conditions du client, contraires ou divergentes des nôtres, ne sont pas reconnues sauf dans les cas où elles ont été acceptées par Hurricane Entertainment avant conclusion du contrat. Elles seront alors valables uniquement pour le contrat pour lequel elles ont été conclues. Nos CGV s'appliquent aussi dans l'hypothèse où nous avons livré le client sans réserve mais ayant eu connaissance de ses conditions contraires ou divergentes.

II. Offre et conclusion du contrat

Une offre de contrat est faite par le client au moment où celui-ci envoie une commande. Le contrat devient définitif quand le client reçoit un e-mail de confirmation de la commande par Hurricane Entertainment. Si le client indique une adresse de livraison différente, le contrat est néanmoins confirmé. Dans le cas où le client agirait en vertu d'un mandat émis par un tiers, le contrat est conclu exclusivement avec ce tiers sous condition de présentation du pouvoir et sous condition de confirmation expresse du contrat par Hurricane Entertainment. Dans tout autre cas, l'adresse de livraison différente et sans importance pour la réalisation du contrat.

Hurricane Entertainment se réserve le droit de refuser toute commande et de résilier de manière exceptionnelle et sans préavis tout contrat déjà conclu dans l'hypothèse où les données imprimées transmises révèlent un contenu pornographique, raciste ou politiquement extrémiste ou qui transgresse la réglementation française.

III. Prix et Facturation

Les prix indiqués comprennent l'emballage, le transport, l'affranchissement et la taxe sur la valeur ajoutée, sauf indication contraire dans la confirmation de commande.

Les prix indiqués s'appliquent sous la réserve expresse que le client ne modifie pas ultérieurement le délai de livraison stipulé dans l'offre initiale. Les frais occasionnés par les modifications ultérieures à la demande du client feront l'objet d'une facturation spéciale.

Les frais d'expédition comprennent une expédition unique à l'adresse de livraison indiquée par le client. Il en est de même pour les frais occasionnés par le refus de la banque d'effectuer les paiements.

Hurricane Entertainment envoie uniquement des factures avec signature électronique qualifiée. Ces factures donnent droit sans restriction à la déduction de la taxe en amont. Le client déclare son consentement à cette forme de transmission des factures lors de l'envoi de son offre. La facture ne constitue pas une condition d'échéance des sommes dues par le client.

IV. Délai de livraison et de prestation

Les délais de livraison s'appliquent seulement aux livraisons sur le territoire de la France Métropolitaine. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif uniquement. Un délai ferme doit être expressément convenu avec Hurricane Entertainment et indiqué par elle. Le délai de livraison indiqué correspond au délai de livraison prévu (départ entrepôt).

Le délai de livraison commence à courir à partir de l'expédition de la confirmation de la commande du jour ouvrable auquel toutes données concernant la production ont été réceptionnées par HE. Le délai de livraison est indiqué en jours ouvrables. Les jours ouvrables sont lundi à vendredi, excepté les jours fériés. Le délai de livraison est considéré comme ayant été respecté si la marchandise a quitté le dépôt avant la fin du délai ou si la disponibilité de la marchandise a été signalée. Le respect du délai de livraison est sujet à la réception sans défaut et en temps voulu de la marchandise chez HE. Si HE n'est pas en mesure de respecter le délai de livraison convenu, le client devra notifier par écrit une prolongation du terme convenable. Après expiration dudit délai, le client aura le droit de résilier le contrat.

HE n'est pas tenu responsable pour tout retard de livraison ou impossibilité de réalisation de prestation dus à des événements extérieurs (notamment grèves, fermeture, ordres administratifs ou autres empêchements imprévisibles) et même dans l'hypothèse où ces événements surviennent chez les fournisseurs ou chez leurs sous-traitants, à la condition que HE rapporte la preuve que ces empêchements ont une influence considérable sur la finalisation ou la livraison de la marchandise.

HE aura alors le droit, soit de différer la livraison ou la prestation aussi longtemps que perdure l'empêchement plus une période convenable de reprise du cours des affaires, soit de résilier le contrat entier ou en partie. Si les circonstances énoncées ci-dessus rendent impossible l'exécution de la prestation, HE est libérée de son obligation. HE est tenue de prévenir le client des empêchements immédiatement.

V. Transfert des risques

Lorsque le client est un commerçant au sens de l'article L.121-1 du Code de Commerce, les risques et périls en raison d'une perte ou détérioration aléatoire sont transférés au client avec la remise physique de la marchandise faisant l'objet du contrat à la personne chargée de l'expédition, mais au plus tard au moment du départ du dépôt pour acheminement vers le client, peu importe à qui incombent les charges de transport et aussi dans le cas où le transport serait effectué par un salarié de HE. Si l'envoi de la marchandise prête à l'expédition ou sa réception chez le client sont retardés pour des raisons qui ne relèvent pas de la responsabilité de HE, les risques sont transférés au client selon l'article L. 121-1 du Code de Commerce au moment de la réception de l'avis d'expédition par le client.

Si le client est un consommateur, les risques de perte ou de détérioration aléatoires sont transférés au client avec la remise physique de la marchandise au client. Ceci est valable même si le client tarde à accepter la marchandise. Sur demande du client et à ses frais, HE peut assurer l'expédition contre les dommages couverts par les assurances.

VI. Données d'impression, obligation de vérification

HE effectue toutes commandes d'impression exclusivement sur la base des données transmises par le client. Ces données doivent être transmises exclusivement sous les formats et avec les spécifications qui sont désignés dans la fiche informatique du client. Une impression sans défaut n'est pas garantie pour les formats ou les spécifications divergentes.

Le client est tenu de vérifier avec soin les données transmises par lui à HE. HE ne procède pas à une telle vérification. Le risque de défauts éventuels suite aux données inexactes est à supporter par le client.

Sur demande expresse du client et dans la mesure des possibilités techniques, HE peut également traiter des formats autres que ceux indiqués dans la brochure client. En cas d'erreurs qui pourraient survenir suite à la conversion des données en formats, qui peuvent être traités par HE, ces erreurs ne sont pas à supporter par HE. Le client déclare porter le risque de la conversion lui-même.

Si les données d'impression ne sont pas transmises en mode CMJN, HE peut convertir ces données. Lors de la conversion de données RVB ou les profils de couleur ICC, des différences de couleur par rapport à l'original surviennent régulièrement. Le client assume la responsabilité pour de telles différences de couleur. Si le client transfère les données d'impression par un autre mode que CMJN, il déclare expressément d'assumer le risque de la conversion.

Les informations concernant les fichiers audios sont transmis au client par HE. Si le format des fichiers n'est pas conforme aux recommandations techniques transmises par HE, HE se réserve le droit de les refuser. Aucune modification technique ne sera apporté par HE sur les fichiers clients. En cas de problème sur ces fichiers après fabrication, E ne peut être tenu pour responsable. Il appartient donc au client de vérifier que ses fichiers audio ne comportent pas d'erreurs avant leur transmission à HE.

VII. Réclamations

Des défauts évidents affectant la marchandise livrée doivent être signalés à HE dans les deux semaines suivant la réception. La date de l'expédition de l'acte de dénonciation fait foi.

Une réclamation basée sur le non-respect par le client des indications données par HE concernant les conditions pour les données d'impression et de pressage ne sera pas accueillie. Ceci vaut notamment pour les produits d'impression de couleurs RVB d'une résolution trop basse, une utilisation de polices non appropriées ou le non respect des consignes techniques.

Une légère différence de couleur n'est pas considérée comme un défaut. Ceci est également valable pour des différences de couleur par rapport à une commande précédente, qui a été imprimée chez HE.

Le client doit accepter en cas d'espèce des livraisons inférieures ou supérieures de 10 % par rapport au tirage commandé. Dans ce cas, la quantité facturée est la quantité livrée.

VIII. Garantie

La marchandise livrée est défectueuse ou si des caractéristiques assurées lui font défaut, HE est tenue, sous l'exclusion d'autres droits de marchandise du client, selon le choix de HE : (i) de remplacer ou (ii) de réparer la marchandise. Si HE laisse expirer le délai supplémentaire consenti par le client pour la réparation sans avoir procédé au remplacement ou à la réparation du défaut ou si la réparation reste sans succès, le client peut demander le remboursement du prix moyennant restitution de la chose (action rédhibitoire) ou demander une diminution du prix (action estimatoire), sous l'exclusion de toute autre demande. HE est responsable pour ses livraisons de remplacement et ses travaux de réparation de la même façon que pur la livraison de la marchandise d'origine. Si seulement une partie de la livraison comporte des défauts, le client ne pourra pas remettre en cause toute la livraison.

Le délai de prescription pour toute demande en garantie est d'un an.

IX. Responsabilité

HE n'est tenue à la réparation que pour des dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde. Sa responsabilité est exclue pour des dommages qui ne concernent pas l'objet de livraison lui-même ; elle est notamment exclue en ce qui concerne tout gain manqué ou d'autres dommages patrimoniaux du client.

La clause de limitation de responsabilité figurant ci-dessus ne s'applique pas aux dommages résultant d'atteintes à la vie, au corps ou à la santé qui sont causés par une violation intentionnelle ou par négligence des obligations de la part de HE, de ses représentants ou préposés.

Dans la mesure où la responsabilité de HE est exclue, cette exonération s'applique également aux salariés, employés, collaborateurs, agents commerciaux et préposés.

X. Propriété, Archivage, Droits d'auteur

Les supports de données fabriqués et utilisés par HE lors de la production restent la propriété de HE.

Les données informatiques et les autres objets pouvant être réutilisés à l'occasion de commandes ultérieures, ainsi que tout produit fini à moitié ou entièrement, ne sont ni conservés chez HE ni transmis au client, une fois le délai de livraison expiré.

Les produits de HE sont exclusivement établis à partir des éléments fournis par le client et contenu dans les données d'impression transmises. HE n'a pas d'influence sur le contenu des produits fabriqués. Le client assure de posséder l'ensemble des droits d'utilisation, de transfert et de publication des données transmises, notamment concernant les éléments de texte, d'image et d'enregistrement sonore. Le client est seul responsable en cas de violation de titres de protection de tiers et que le contenu de ses produits ne porte pas offense contre le droit de la République française. Le client exonère HE sans aucune réserve au cas où il est fait appel à cette dernière notamment pour des atteintes au droit d'auteur ou en raison de l'utilisation des données qui ont été mises à sa disposition par le client.

XI. Clause de réserve de propriété

Si le client est un consommateur, HE se réserve le droit de propriété concernant les marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix correspondant, convenu dans le contrat.

Si le client est un commerçant, HE se réserve le droit de propriété jusqu'au règlement complet de toutes les prestations réalisées dans le cadre des relations commerciales entre les parties. Le client a le droit de revendre la marchandise. Si le client est entrepreneur, il est tenu - en cas d'impayé - de céder d'ores et déjà toutes créances résultant de la revente à ses sous-acquéreurs,

à hauteur du montant global de la facture (TVA comprise). HE s'engage, par le présent contrat, à accepter les créances de son client. Après la cession, le commettant reste habilité à encaisser/recouvrer la créance. Ceci n'a pas d'impact sur l'autorisation de procéder soi-même au recouvrement de la créance. HE s'engage en revanche à ne pas procéder au recouvrement de la créance, si le commettant remplit ses obligations de paiement, s'il n'est pas en retard des paiements et si tout risque d'insolvabilité peut être exclu. Si un tel risque existe, HE peut exiger que son client initial lui indique les créances cédées, l'identité des débiteurs ainsi de fournir toutes les indications nécessaires et tous documents y afférents. Le client est tenu de communiquer ces informations à ses frais et d'informer les débiteurs (tiers) de la cession de la créance détenue par le client sur les tiers. Si le client a du retard dans ses paiements, HE peut lui retirer l'autorisation de recouvrement des créances auprès des tiers. HE s'engage à ne pas conserver sur le patrimoine du client des sûretés dépassant 20 % de la valeur nominale des créances qu'elle détient à l'égard de son client. HE a le choix quant à la sélection de sûretés à conserver.

En cas d'une violation contractuelle et notamment en cas de retard de paiement, HE a le droit de reprendre la marchandise et le client est obligé de la restituer. La reprise de la marchandise n'est pas considérée comme une rétractation du contrat, à moins que HE l'ait expressément déclaré.

XII. Échéance, Compensation, Droit de rétention

Sauf indication contraire figurant dans l'acceptation de la commande, le prix total est payable dès la conclusion du contrat (à réception de l'avis d'acceptation de la commande).

Les frais inhérents aux transactions financières sont à la charge du client. Le client ne peut pas faire valoir la compensation qu'avec une créance exigible et non-contestée. Le client peut exercer son droit de rétention dans la mesure où la prétention qu'il fait valoir résulte de la même relation contractuelle.

XIII. Loi applicable, Compétence, Nullité partielle

Les présentes conditions générales de vente ainsi que l'ensemble des relations juridiques entre le vendeur et l'acheteur sont régies par la loi française.

Dans la mesure, où les parties au contrat sont des commerçants, des personnes morales de droit public ou des établissements publics, les tribunaux du lieu du siège de la société HE sont compétents pour tout litige concernant les relations contractuelles. HE se réserve toutefois le droit d'assigner le commettant devant tout autre tribunal compétent au regard des règles de procédure civile française.

La nullité d'une clause des présentes conditions générales ou une réglementation dans le cadre d'un autre accord, n'entache pas la validité de l'ensemble des présentes conditions générales.



Jean-François REY

Contact général & Administration
contact@hurricaneentertainment.com

06 23 17 04 44